



Vente maison et locataires

Par Delphine007

Bonjour,

Je dois mettre en vente un bien de 600m2, dont 220m2 occupé par des locataires.

Ces locataires ont signé un bail de 3 ans, jusqu'en novembre 2024.

La propriétaire habite aussi sur place et me demande s'il est possible de vendre le bien.

Ce bien est-il vendable? Y-a-t-il un préavis à donner aux locataires lorsqu'un acquereur se présente ou devons-nous obligatoirement attendre la fin du bail pour mettre son bien en vente? Merci

Par morobar

Bonjour,

Vous vendez quand vous voulez, vide ou occupé.

Attention à l'éventuel droit de préemption dont pourrait bénéficier le locataire.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le bien est vendable libre ou occupé. Le tout c'est de viser un prix compatible avec le prix du marché local.

Le locataire en meublé ou en vente occupé n'a pas de droit de préemption.

Si vente en libre, la préemption ne porte que sur la partie qu'il loue, ce qui complique les démarches mais ne les rend pas impossibles.

Par janus2

Bonjour,

Etes-vous un professionnel de l'immobilier ?